



Numéro de l'acte	2022-06-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.5.5

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022

QUESTION N°2022-06

ETAT-CIVIL, CIMETIERE, ELECTIONS : VENTE DE CONCESSIONS AU PROFIT DU CCAS D'ARQUES

RAPPORTEUR :

Monsieur Dominique LARDEUR
Conseiller Délégué, Travaux – Jardins Ouvriers – Cimetières

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°2022-05 du 10 février 2022 fixant notamment les tarifs d'acquisition de caveaux et de concession en reprise, et plus précisément la création d'un tarif social

Vu l'avis favorable de la commission municipale urbanisme et travaux du 15 novembre 2021

Considérant que le CCAS d'ARQUES constitue l'outil principal pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : VEND les sarcophages 1 place avec béton brut au CCAS d'ARQUES, au prix de 100 €

ARTICLE 2 : VEND les sarcophages 2 places avec béton brut au CCAS d'ARQUES, au prix de 200 €

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de ces ventes

ARTICLE 4 : IMPUTE la recette aux budgets 2022 et suivants.

ARTICLE 5 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	25
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 11 février 2022

Le Maire,
Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022**

Affiché le 15 février 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Dix Février à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le quatre février 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 19 présents
- 1 absent non excusé
- 3 absents excusés sans pouvoir
- 6 absents excusés avec pouvoir

Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Isabelle CLABAUX

Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Cécile CARON

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Monsieur Olivier JUSTIN est nommé secrétaire de séance.